

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Christine Lessard

<https://www.cadre21.org/membres/51ae7d8369faefc359cbf85f>

Date d'obtention : 2023-02-09 20:46:43

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'elle a été développée dans un but de meilleur partenariat entre le milieu scolaire, le service policier et le DPCP. Qu'elle vise à orienter l'action à prendre auprès du jeune (action judiciaire ou de prévention/sensibilisation au sexto, et qu'elle vise à réduire les délais de l'intervention afin de protéger d'avantages les jeunes impliqués dans la situation (notamment en évitant que les preuves soient détruites entre les différents délais).

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle me permettra d'utiliser la trousse sexto afin de collaborer plus efficacement avec le service de police de ma région et d'intervenir adéquatement auprès de mes jeunes qui se retrouvent dans une telle situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

à veiller si l'acte en est un impulsif ou malveillant avant de débiter toute intervention, à ne jamais consulter le matériel (photos ou vidéos) qui se trouvent sur les téléphones cellulaires des jeunes impliqués, à suivre toute la démarche de la trousse adéquatement et dans l'ordre prescrit et à préserver l'intégrité et la sécurité de mes jeunes tout au long de l'intervention.